

# Le Petit Journal

## La Croix du Perche

3ème trimestre 2009 – N° 5



## Le Mot du Maire

Les mois passent et les numéros du Petit Journal deviennent plus fréquents ; le cinquième en un an. Sans doute parce que l'équipe de rédaction a de multiples sujets à traiter avec vous.

Mais nous ne pouvons commencer ce mot sans avoir une pensée pour Gilbert Tertre le Président de la Société des Amis de l'École et Chef de la Clique de la Commune ; vous pourrez lire la chronique le concernant.

Nous sommes à la veille de la fin de l'année scolaire, du passage dans la classe supérieure, des examens, de leurs résultats, des décisions d'orientations, des prix ; autant de joies, de soucis, de tensions, mais aussi de fruits, comme la moisson qui arrive, du travail de l'année.

Peut-être des vacances pour certains, dans une ambiance incertaine du fait d'une conjoncture délicate : c'est l'occasion de nous retrouver simplement pour la fête nationale du 14 juillet en participant pour ceux qui le souhaitent au banquet républicain organisé comme chaque année ( voir détails infra), puis l'après midi, en espérant qu'il fasse beau, de nous détendre avec des jeux gratuits d'autrefois, organisés sur la place par les Amis de l'École et le soir après la retraite au flambeaux d'assister au feu d'artifice où la Clique fera résonner tambours et clairons en mémoire de Gilbert.

Rares sont les moments où nous sommes éventuellement ensemble, habitants de la Commune, pour mieux nous connaître, sourire et rire, échanger, parler d'avenir, de projets avec vos réflexions et suggestions, sachons en profiter.

*En attendant bonne lecture et à bientôt.*

---

---

## Les principales décisions du Conseil Municipal du 30/04/2009

*Le compte rendu officiel et intégral du CM est affiché en mairie*

### Retrait de délibération

Le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération du CM du 09/01/2009 concernant "la réalisation de travaux d'assainissement collectif pour compte de tiers" ceux-ci ne pouvant entrer dans les compétences de Communauté de Communes du Perche Thironnais.

### Eglise

A la demande du Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'Art de faire procéder à des recherches de fresques sur les murs de l'église, le Maire a retenu le devis de l'Atelier Brice Moulinier de Blois pour un montant ht de 1 072 euros. Le Conseil municipal sollicite des subventions soit 20 % auprès de la DRAC et 20 % auprès du Conseil Général. L'autofinancement de 60 % pour un montant de 640 euros sera couvert par un don de l'Association de l'Eglise St Martin.

## Subventions

Prévention Routière	20 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50 €
MFR de Vimoutiers	30 €
MFR de Beaumont les Autels	30 €
Coopérative Scolaire de Chassant	450 €
Judo Club de Thiron Gardais	50 €
FNACA Thiron-Gardais	20 €
Ass. Familles Rurales de Thiron Gardais	50 €
Syndicat d'Initiative de Thiron Gardais	20 €
Union des Associations	20 €
Amis des Ecoles	50 €
ADMR	70 €
APEA Frazé-La Croix-Chassant	50 €
Football Thiron Gardais	50 €

## Photocopieur

Après demande de devis et étude des offres le Maire a retenu la Sté Promosoft Informatique de Brou pour

l'achat d'un photocopieur pour un montant h.t. de 1 792,47 euros. Cet investissement sera subventionné à 45% par Le Conseil Général.

## Réhabilitation des réseaux d'eau pluviale

Suite à une mise en concurrence, en procédure adaptée, le Maire a retenu la proposition de l'Entreprise STAR de Margon pour la réhabilitation des réseaux d'eau pluviale dans le bourg pour un montant ht de 5 209,95 euros. Ces travaux seront financés par le Conseil Général à hauteur 60% et 1300€ par la réserve parlementaire de la Députée, Madame Laure de La Raudière.

## Divers

- Après réussite à un examen professionnel la Secrétaire de Mairie a été promue au grade de Rédacteur. En conséquence le Maire propose de créer le poste correspondant.

- Le recensement de la population de la Commune est prévu au début 2010.

## Les principales décisions du Conseil Municipal du 02/06/2009

*Le compte rendu officiel et intégral du CM est affiché en mairie*

### Distribution de l'eau : choix du délégataire

Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, décident par délibération :

La procédure suivie a conduit successivement :

- à une insertion dans deux publications conformément au CGCT ;

à l'ouverture des plis le 19 décembre 2008 par la Commission d'Ouvertures des Plis ;

- au choix, dans un premier temps, de 5 sociétés candidates puis à l'enregistrement de 2 propositions le 13 mars 2009;

- à la décision, prise sur proposition de la Commission d'Ouvertures des Plis, de poursuivre la discussion avec la société Lyonnaise des Eaux et Sogea ;

Chaque Conseiller Municipal a reçu un rapport analysant les offres des deux sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **Lyonnaise des**

**Eaux** pour un contrat de 175 mois, ( à partir du 7 juin 2009 ) ainsi que les projets de convention de délégation de service public de distribution d'eau potable et celle d'achat d'eau à la commune de Thiron gardais ;

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité:

- d'approuver le contrat de délégation de service public de l'eau potable avec la société Lyonnaise des Eaux **du 7 juin 2009 au 31 décembre 2024** ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes ;

- de déléguer à Monsieur le Maire la fixation, par un règlement de service, des relations précises entre la Commune, la société Lyonnaise des Eaux et les usagers.

La nouvelle convention avec la Lyonnaise des Eaux ne devrait pas entraîner une forte augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau, malgré un coût d'achat à Thiron Gardais de ce même m<sup>3</sup> majoré de 0.30€ environ ; L'augmentation du prix au m<sup>3</sup> étant en partie compensée par une réduction de l'abonnement annuel.

Par contre la facture globale subira le poids

croissant des taxes et redevances collectées par l'Agence de l'Eau ainsi que celui des investissements de renouvellement et renforcement des canalisations qui doivent être pris en charge par le budget de l'eau.

#### Convention d'achat d'eau tripartite

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention tripartite d'achat d'eau entre la Commune de La Croix du Perche, la Commune de Thiron-Gardais et la Lyonnaise des Eaux.

#### Divers

Le 14 Juillet 2009 :

- Banquet républicain à 12h à la Salle des fêtes ; prix du repas 29€ par personne, inscription en Mairie,
- Animation -jeux organisés par l'association les Amis

des Ecoles, à partir de 16h sur la Place,

- Retraite aux flambeaux (22h), Feu d'artifice.

Le Maire va adresser un courrier aux propriétaires de chiens classés en 1ère et 2ème catégorie, rappelant la législation,

Brocante le 20/09/09 organisée par l'association les Amis des Écoles.

#### Erratum

Dans notre N° précédent une erreur s'est glissée page 2 sur le tableau des tarifs de la salle des fêtes. Dans la 2ème colonne il fallait lire "*personne hors-commune*".

## Au revoir Gilbert

C'est une figure de notre commune qui nous a quitté début juin. Né à Frazé en 1924 Gilbert Tertre a consacré toute sa vie à deux choses qui lui semblaient essentielles, les autres et le travail. Chacun avait pu en apprécier les qualités.

A la tête de la clique depuis 1988 c'est pourtant cinquante et un ans auparavant qu'il y avait fait sonner son clairon pour la première fois en 1937 lors de la création de la Société des Amis de l'Ecole dont il prendra la présidence en 1994.

Homme de la terre, il lui consacra une grande partie de son temps faisant face avec son épouse Bernadette aux obligations naturelles de la vie avec son pesant de joies et de peines. C'est sur le mode de l'exemplarité qu'il élèvera ses enfants en leur apportant ces valeurs et ces principes auxquels il tenait tant.

Toujours disponible, Gilbert a fait partie de toutes les fêtes, mieux il en a été un des principaux moteurs et son goût pour le collectif lui faisait particulièrement apprécié les fêtes réunissant les gens du village et des alentours, fêtes où ses qualités de chanteur mais aussi son goût pour la



*Gilbert Tertre, lors de l'assemblée générale de la société des Amis de l'Ecole en mars dernier.*

danse pouvaient s'exprimer totalement et même si sa vie a été essentiellement liée au terroir percheron c'est avec plaisir qu'il a participé aux voyages organisés par la Société des Amis de l'Ecole.

Le départ de Gilbert crée bien sûr un vide mais ce qu'il a laissé dans la mémoire des habitants de la commune perdurera longtemps.

Au revoir, Gilbert et merci.

## Les stalles de l'église à l'AFPA

Les 2 stalles de l'église face à l'autel ont été déposées et confiées à la section "Restauration de meubles anciens" de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) pour être restaurées dans le cadre d'une convention tripartite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),

